



DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 15 000 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget principal

N° 27248

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Visu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 200-01, L. 200-02, L. 200-03, L. 200-04, L. 200-05, L. 200-06

Visu la délibération n°12.2 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président

Visu l'état financier de Limoges Métropole

Visu la proposition communautaire en date du 10 septembre 2025

DÉCISION

Article 1. De souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contrat d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 Euros (quinze millions d'euros).

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant :	15 000 000 Euros maximum
Durée :	douze mois à compter du 10/10/2025
Mode de disposition des fonds :	par virement au crédit d'office
Remboursement des fonds :	taux fixe 2,49%
Taux d'intérêt :	0,04% soit 9 000 €
Frais d'engagement :	aucun
Commission de mouvement :	aucun
Commission de non-utilisation :	aucun
Paiement des intérêts :	officiel mais créé par débit d'office

Article 3. Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt ainsi qu'à souscrire avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Article 4. Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 15 000 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2025



27248.pdf
(.pdf, 236,7 Ko)



TÉLÉCHARGER